

Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-63
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – PAS 2026

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
2 Organismes environnementaux et le CREG	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage : x	
Opérationnelle : x	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
Organisme environnementale Comme ce bois est dans le massif de conservation du caribou, c'est préoccupant. Nous nous interrogeons sur la pertinence de faire la récupération après 3 ans (quelle sera la qualité réelle du bois? Est-ce que ça vaut encore la peine de le faire? Pour les caribous et surtout contre les prédateurs- ne vaudrait-il pas mieux de laisser le chablis là que de récupérer puis replanter en épinettes?). Comme il n'y a pas encore de politique claire avec budgets spécifiques pour compenser les entreprises de Haute-Gaspésie, si vraiment, on devait ramasser ce chablis, il devrait aller à des entreprises de la Haute-Gaspésie mais environnementalement, il vaut sans doute mieux le laisser sur place Simplement pour préciser que mon commentaire était un commentaire général sur l'ensemble de la proposition et non sur une parcelle en particulier. Organisme environnementale « [...] nous nous questionnons sur le rapport coût-bénéfice réel d'une intervention aussi tardive » CREG La récolte des chablis totaux qui résultent de la tempête de vent de 2023 offre peu de possibilité économique considérant le délai important (3 ans) depuis l'évènement et la forte possibilité que les bois soient trop attaqués par des insectes saproxyliques. Considérant que l'argumentaire soutenant la récolte préventive des forêts attaquées par la TBE est justement cette perte de valeur importante suivant la mortalité des arbres, qui est jugée négligeable après un délai de deux ans. Considérant la forte probabilité que l'apport économique résultant de cette récolte de récupération, elle est difficilement justifiable au regard des impacts potentiels qu'elle occasionnera sur l'habitat du caribou montagnard.	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
Massif de conservation	
Carte jointe : Oui ☐ Non ☒	
4. ENJEU	
Qualité du bois, habitat du caribou et économie locale et rentabilité des opérations	

5. OBJECTIF
S'assurer que le choix de récolter est justifié et que les bois récoltés seront de qualité adéquate et qu'ils profiteront à des entreprises locales.
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:
- Récolte du PAS Chablis sans construction de nouveaux chemins ni augmentation du taux de perturbation. - La récolte vise exclusivement des chablis totaux (déjà considérés comme des perturbations) - Dans le contexte où les garanties d'approvisionnement doivent être honorées, la récolte de bois issus de perturbations naturelles permet de concentrer les efforts de récolte dans des secteurs où le bois est en perdition et d'éviter de compenser en récoltant ailleurs un peuplement mature sur pied. - Sans remise en production, les peuplements affectés verraient leur composition s'enfeuiller, ce qui serait favorable aux proies alternatives du caribou (orignal et lièvre) et à leurs prédateurs. Les travaux sylvicoles permettant de corriger ces situations ne sont pas réalisables après chablis total sans récolte. Des travaux sylvicoles adéquats suivant la récolte résulteront en un habitat favorable pour le caribou (sapinières ou pessières pures). - La qualité des bois à récolter a été validée sur le terrain. (Présentation p. 7) - Le PAS sera récolté par des entreprises de la Gaspésie.
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
Il appartient à l'industrie de calculer la valeur économique de ses opérations. Des visites terrain permettent de croire qu'il est encore récupérable dans ce secteur.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
Proposition adoptée par la table.
9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES

